Décision 09-D-05 du 02 février 2009

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur du travail temporaire

Posted on: 02 février 2009 | Secteur(s):



Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la

saisine

Ministre de l'Economie, des finances et de

l'industrie

Dispositif(s)

Décision mixte

Injonction de publication

Pratique établie

Pratique non établie Sanctions pécuniaires

Procédure(s)

Transaction

Entreprise(s) concernée(s)

Groupe Vedior France, VediorBis, Manpower France Holding (anciennement Manpower France), Manpower France (anciennement Manpower Entreprise), groupe Adecco, Adecco France (anciennement Adecco Travail Temporaire), Adia

Décision(s) associée(s)

Décision n° 19-DLE-01 du 5 décembre 2019 relative à la mainlevée des engagements accessoires à la décision n° 09-D-05

19-DLE-01

PDF - 38.42 Ko

Lire

le texte intégral de la décision 478.09 Ko

le communiqué de presse